



APPEL À VOTATION CITOYENNE

TOUS RÉSIDENTS-TOUS CITOYENS-TOUS ÉGAUX

Seule la participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie de la cité garantit la cohésion sociale. Or de nombreux citoyens de France se trouvent mis à l'écart de cette participation électorale, alors qu'ils peuvent voter aux élections professionnelles, scolaires, associatives, syndicale »...

Ne sommes nous pas tous concernés par le « vivre ensemble » ?

Pourquoi donc maintient-on à l'écart de la société une partie des résidents étrangers de France ?

De nombreux pays d'Europe ont accordé le droit de vote aux étrangers. Reconnaître ce droit c'est prendre acte d'une citoyenneté que ces personnes ne cessent d'affirmer par leur activité quotidienne.

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le droit de vote des étrangers aux élections municipales. Deux ans plus tard, la situation est inchangée. Les élections municipales de 2001 ont eu lieu sans que les étrangers non-communautaires aient pu s'exprimer : les inégalités demeurent entre les résidents communautaires et extra-communautaires.

La reconnaissance du droit de vote des étrangers aux élections locales demeure pourtant plus que jamais indispensable.

Si vous pensez que vous même et votre organisation peuvent contribuer à cette campagne, nous vous remercions de bien vous vouloir nous renvoyer ce bulletin :

Appel à votation citoyenne

Organisation :

Nom :

E-Mail/Fax/Adresse :

Je participe à l'initiative de votation citoyenne en signant l'appel ci-dessus

Signature :